

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211407556-20260225-D29-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2026

DELIBERATION N° 29 /2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE  
CONVOCATION**  
18 février 2026

**DATE D’AFFICHAGE**  
19 février 2026

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice	13
Présents	11
Votants	13

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le 25 février, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel MARESCOT, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Monsieur Michel DABOUT - Madame Sophie DIERRE - Madame Corinne DROUEN - Monsieur Éric ESTRIER - Madame Anne JOSEPH - Madame Catherine LEFEBVRE – Monsieur Germain LELARGE- Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY - Madame Sophie NGUYEN VAN MAI - Monsieur Vincent VANDERSTUYF.

**EXCUSÉ** : Madame Catherine FILIPOV donne pouvoir à Monsieur Michel MARESCOT – Monsieur Didier PAPELOUX donne pouvoir à Madame Anne JOSEPH.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désignée en qualité de secrétaire : Madame Anne JOSEPH.

**DIAGNOSTIC D’UN MUR DE SOUTÈNEMENT  
Escalier rue des Bains - Additif**

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal que de petites fissures ont été constatées sur le mur de soutènement de l'escalier situé entre la rue des Bains et l'allée du Jardin Madame, derrière la maison dite « Pavillon des flots ». Des témoins (plâtre – ciment) ont été placés par le service technique pour observations.

Lors du précédent conseil, le devis de la société Fond Ouest pour un diagnostic d'un montant de 20 130,00€ HT soit 24 156,00€ TTC a été validé pour définir le type de travaux éventuellement à prévoir.

Monsieur le Maire souhaite rajouter un additif à la précédente délibération.

propriétaire de la parcelle située au-dessus de cet escalier (entrée allée du Jardin Madame) propose de participer à hauteur de 15% du montant du diagnostic pour les futurs travaux, sur la base de la future facture de Fond Ouest, soit environ 3 623,40€.

Monsieur le Maire propose que cette participation soit acceptée sous forme de don.

**APRES DELIBERATION**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTE la participation de \_\_\_\_\_ sous la forme d'un don et à hauteur de 15% sur la base de la facture de Fond Ouest du diagnostic pour les futurs travaux, soit environ 3 623,40€.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des devis pour effectuer les travaux nécessaires.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

